



Arnaque achat voiture litige

Par **laumalk**, le **18/08/2016** à **17:43**

Bonjour, En janvier 2015 nous avons achetés un véhicule via le site du bon coin. Après avoir pris contacte avec le vendeur nous avons décidés de prendre rdv afin de voir le véhicule. C'est ok papier en règle carrosserie moteur ok nous avons donc conclu l'achat Opel mérida année 2004 pour 2100€ 140000km avec le monsieur qui la vend. Moteur changer facture du garage à l'appui. Contrôle technique avec quelques défauts à corrigés mais sans obligation (rotule batterie pneumatique). Nous l'avons donc acheté. Après quelques semaines nous commençons à douter du réel kilométrage du véhicule car véhicule qui semblé moue au démarrage pas de nervosité sur le coup nous avons pensé que c'était dû au changement moteur comme nous avons la facture moteur pas de crainte mais pour être rassurés nous décidons donc d'aller voir le garage qui a changé le moteur il se trouve pas trop loin de notre domicile. Arrivé sur place nous apprenons que ce garage est actuellement fermé depuis 8 ans. Le patron avait en fait sa maison derrière le garage il y resté donc encore et avons pu le rencontrer nous lui avons fait voir la facture et là il nous informe la facture ne viens pas du garage de 1 il est fermé depuis 8 ans votre facture date de 2014 de 2 le tampon et faux numéro de siret pas correcte de 3 le numéro de téléphone n'a jamais été celui-ci. Enfin bref facture falsifié par le vendeur. Pour engagé des procédures il nous faut prouver que le moteur n'a vraiment pas été changé et que le kilométrage réel est en fait celui du compteur. Ça se dit 260 000km. Nous allons donc à Opel qui prend contacte avec leur maison mère pour comparer le numéro moteur qui est identique donc moteur jamais changé. En même temps me refait un petit contrôle technique pour vérifier l'exactitude de celui fait lors de la vente. Rotule se transforme en train avant mort ainsi que plein de petits défauts non signalés sur le contrôle technique effectué lors de la vente. Non se rend donc chez un avocat qui décide de demander l'annulation de vente et réclame l'argent. Non s'aperçoit au fil du temps que ce monsieur a vendu le véhicule au nom de sa jeune fille avec l'adresse de sa mère. Donc affaire compliquée puisque cette personne est maintenant mariée depuis 2012 elle a donc acheté ce véhicule à son nom de jeune fille et a été revendu et

acheter par nous en 2015 au nom de jeune fille le tribunal la donc jugé et lui a ordonné de reprendre le véhicule et me rendre la somme de 2100€ madame se présente au tribunal l'affaire et maintenant dans les mains d'un huissier qui fait des recherches pour la retrouver puisque l'adresse sur l'acte de vente est celle de sa mère qui ne veut rien avoir affaire avec l'huissier après avoir fait mes recherches personnelles j'ai donc trouvé sa réelle adresse l'huissier est venu sur place à plusieurs reprises mais personne n'ouvre ni décroche au téléphone son compte bancaire était bloqué mais pas de problème normal si elle a un compte joint le compte et donc a son nom de mariage l'huissière va donc voir si elle peut faire une saisie immobilière que je doute que sa mère nous mène à quelque chose le jugement est bien là et réel et personne ne peut le faire appliquer je me retrouve avec un véhicule que je paie une assurance pour rien le véhicule n'est plus en règle car annulation de vente CT pas à mon nom il est dégradé avec plein de vices cachés nous avons eu des difficultés à nous rendre au travail mais voilà nous nous sommes fait **** et voilà la vie est belle aujourd'hui l'huissière nous dit "vous saviez si on arrive à rien vous aller devoir nous payer les frais d'huissier pour les actes etc etc nous sommes déjà à 310€ " super ces nous les victimes et on va encore devoir payer des frais dans ce cas moi aussi je suis marié je vais donc revendre le véhicule à mon nom de jeune fille et mettre les comptes bancaires et maison au nom de mon mari ces choses comme ça que cette personne a fait à mon avis et elle vit bien elle a deux enfants un mari qui travaille et part régulièrement en vacances tout va bien j'avais vous une solution à me proposer il y en a quand même ce n'est pas possible on m'a dit qu'elle était mariée depuis 2012 ok mais le véhicule elle l'a acheté en 2014 et vendu en 2015 à son nom de jeune fille alors quel était marié ça veut dire que son mari est complice et voir si on peut saisir lui et elle à leur nom de mariage après l'appel passé à l'huissier aujourd'hui il n'est pas possible de saisir à son nom de mariage ? Que faire ?? merci pour votre aide

Par **Lag0**, le **18/08/2016** à **18:04**

[citation] mais le véhicule elle l'a acheté en 2014 et vendu en 2015 à son nom de jeune fille alors quel était marié ça veut dire que son mari est complice et voir si on peut saisir lui et elle à leur nom de mariage [/citation]
Bonjour,
Le seul véritable nom d'une femme est ce que vous appelez son nom de jeune fille. Il n'y a donc absolument rien d'illégal à utiliser ce nom pour toutes les démarches officielles. C'est d'ailleurs ce nom qui est utilisé suivi éventuellement de la mention "épouse X" qui n'a rien d'obligatoire.
Je ne comprends donc pas en quoi le fait que seul le nom véritable de cette personne apparait sur l'acte de vente vous cause préjudice.